



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRÉASQUE

Registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 21 mai 2026

Date convocation :
15/05/2026

Nombre d'administrateurs

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai, à dix-huit heures, les membres du CCAS de la Commune de Gréasque régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Madame Hélène GAILLARD.

PRESENTS : Hélène GAILLARD, Marie-Lucie BOZZI, Laure HERNANDEZ, Monique LAMBERT, Valérie MAROVELLI, Magali MONIER, Hélène BERNAL, Anne-Marie CATANZARO, Suzanne MAUREL, Agnès SAUNIER et Guy VERGA-GERARD.

ABSENTS-EXCUSES : Marion FERNANDEZ donne pouvoir à Hélène GAILLARD et Eliett DURAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Lucie BOZZI.

DELIBERATION N°3 : Désignation d'un représentant du CCAS de Gréasque siégeant dans les instances de l'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale des Bouches du Rhône (UDCCAS 13)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles ;

Vu les statuts de l'UDCCAS des Bouches du Rhône ;

Considérant l'importance d'avoir un représentant du CCAS de Gréasque siégeant dans les instances de l'UDCCAS ;

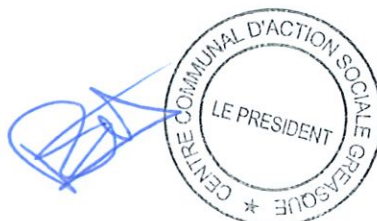
Vu la candidature de Madame Marie-Lucie BOZZI ;

Vu la décision unanime des membres du Conseil d'Administration de voter cette désignation à mains levées ;

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE UNIQUE : Désigne Madame Marie-Lucie BOZZI en tant que représentante du CCAS de Gréasque, lui donne mandat pour siéger dans les instances de l'UDCCAS13.

**Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme**



**La Présidente,
Hélène GAILLARD**